

Dépêche AEF : E3C : les épreuves se sont passées "correctement" dans environ 85 % des lycées, selon Jean-Michel Blanquer et le SNPDEN

5-6 minutes

"Les choses se passent bien dans 85 %" des établissements en ce qui concerne le passage des E3C, assure le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, au Sénat le 5 février 2020. Dans une enquête révélée le même jour, le SNPDEN-Unsa indique que "les épreuves se sont passées correctement dans 87 %" des lycées. Néanmoins, des lycées connaissent toujours de fortes perturbations. Par ailleurs, le CTMEN, réuni le 5 février, a examiné des textes fixant les indemnités de corrections des E3C pour les enseignants et allouant une prime exceptionnelle aux personnels de direction.



Des lycées sont toujours perturbés pendant les E3C MaxPPP - Luc Nobout

Jean-Michel Blanquer et le SNPDEN-Unsa s'accordent sur les chiffres. Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a déclaré, au Sénat, le 5 février 2020, que "les choses se passent bien dans 85 %" des établissements, en ce qui concerne le passage des E3C, depuis le 20 janvier. De son côté, le syndicat des chefs d'établissement a dévoilé les résultats d'une enquête - dont le nombre de répondants n'est toutefois pas précisé - le 5 février qui indique que "les épreuves se sont passées correctement dans 87 %" des lycées.

Néanmoins, l'enquête explique qu'il y a eu des "perturbations" dans

43 % des établissements. Le 28 janvier, selon le [Snes-FSU](#), 131 lycées avaient dû reporter leurs épreuves ([lire sur AEF info](#)). Ces épreuves, qui mettent les chefs d'établissement "sous tension" ([lire sur AEF info](#)), font en effet l'objet de contestations d'enseignants et d'élèves ([lire sur AEF info](#)).

85 % des établissements ont connu des difficultés techniques

L'enquête du SNPDEN révèle également que :

- Les enseignants ont proposé des sujets sur l'ensemble des épreuves dans 80 % des établissements,
- 8 % des établissements n'ont pas du tout eu de sujets,
- 8 personnels de direction ont été violentés physiquement,
- 42 % des personnels de direction ne se sentent pas soutenus par leur hiérarchie,
- 85 % des établissements ont connu des difficultés techniques.

"J'appelle tout le monde à un certain calme" (J-M Blanquer)

Au Sénat, Jean-Michel Blanquer a estimé qu'on ne "[devait] pas prendre en otage des élèves et qu'on ne [devait] pas troubler des examens, surtout de la part d'adultes extérieurs". Alors que, [selon le Snes](#), certains proviseurs "menacent les élèves d'un 0/20 sans possibilité de rattrapage", le ministre a expliqué vouloir faire preuve de "la plus grande bienveillance", en particulier dans le cas d'un élève qui "n'a pas pu entrer dans l'établissement". Et de conclure : "J'appelle tout le monde à un certain calme."

Le comité de suivi de la réforme du lycée GT devrait, le 11 mars prochain, proposer des ajustements au ministre pour améliorer l'organisation des E3C, dès la deuxième session qui doit démarrer fin avril ([lire sur AEF info](#) [ici](#) et [là](#)).

Des forces de l'ordre pour assurer le passage des E3C

Des CRS ont été déployés devant le lycée Victor et Hélène Basch à Rennes (35) et contrôlaient l'identité des élèves venus passer les E3C, rapporte [Ouest-France](#). Le lycée, qui avait déjà connu des incidents la semaine dernière, accueillait les élèves d'un autre lycée de la ville. Des enseignants, parents d'élèves et étudiants manifestaient également devant l'établissement. Les lycéens ont finalement pu entrer "sans incident".

À Libourne (33), une vingtaine de gendarmes a été mobilisés pour assurer le passage d'une épreuve du baccalauréat ce mercredi, selon [Sud Ouest](#). Il s'agissait d'une séance de rattrapage, les épreuves n'ayant pas pu se tenir à la date initialement prévue en raison d'une mobilisation. Les enseignants auraient pour leur part

eu interdiction d'accéder à leur établissement, indique le quotidien.

500 euros pour les perdre, 50 euros par division pour les profs

Par ailleurs, le CTMEN a examiné trois textes - un décret et deux arrêtés - créant des indemnités exceptionnelles pour les personnels de direction et leurs adjoints pour l'organisation des E3C lors de l'année 2019-2020, et pour les enseignants participant à l'évaluation des E3C, toujours en 2019-2020.

Les montants des deux indemnités, précisés dans les arrêtés, sont de 500 euros pour les personnels de direction - un montant forfaitaire et versé en une fois - et de 50 euros par division et par évaluation d'épreuve pour les enseignants. Il n'est pas précisé à quoi correspond une "division".

La FSU, FO, l'Unsa, le Snalc et la CGT ont voté contre, tandis que le Sgen-CFDT a refusé de voter.